



Évaluation de la mise en œuvre de la loi d'accès à l'information au Mali

Mohamed TRAORE, PhD; Boubacar SANOGO, PhD; Abdouramane POUDIOUGOU

Enseignant-Chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Bamako Mali; Enseignant-Chercheur à l'Université de Ségou, Mali; Centre Régional d'Etudes et de Formation pour le Développement – CREFOD

Resumé

L'accès à l'information publique est reconnu comme un droit fondamental et un pilier essentiel de la bonne gouvernance démocratique. Cet article évalue le cadre législatif et institutionnel qui encadre ce droit au Mali, dans un contexte national marqué par des défis de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne. Bien que le pays ait adhéré à plusieurs engagements internationaux en matière de gouvernance ouverte, il ne dispose pas encore d'une loi unique sur l'accès à l'information. Le dispositif juridique demeure fragmenté entre diverses législations, notamment la Loi n°98-012 relative aux relations entre l'administration et les usagers, la Loi n°2013-015 sur la protection des données personnelles et la Loi n°2017-062 sur la société de l'information. Cette multiplicité crée une incohérence normative et complique l'accès effectif des citoyens à l'information publique.

L'étude repose sur une approche mixte combinant l'analyse documentaire des textes et des rapports officiels, des entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels et de la société civile, ainsi que des questionnaires administrés auprès d'usagers des services publics. Les résultats révèlent que la culture du secret administratif, le manque de sensibilisation des citoyens à leurs droits et l'absence de mécanismes de régulation indépendants constituent les principaux obstacles à l'application effective du droit d'accès.

L'analyse conclut que, malgré la volonté politique affichée, le Mali doit entreprendre des réformes structurelles pour instaurer une loi spécifique sur l'accès à l'information, renforcer les capacités des administrations publiques et promouvoir une culture de transparence au sein de la gouvernance nationale. En définitive, l'étude met en évidence la nécessité d'un cadre unifié, clair et opérationnel, garantissant aux citoyens un accès réel et équitable à l'information, condition indispensable à la consolidation démocratique et à la redevabilité publique.

Mots clés : Accès à l'information, Transparence administrative, Gouvernance publique, Mise en œuvre législative

Abstract:

This article critically examines the implementation of Mali's Law on Access to Information, adopted in 2013, which aims to promote transparency, accountability, and citizen participation in governance. Despite being a major step toward good governance and democratic consolidation, the study reveals that the effective application of this law remains limited due to structural, institutional, and socio-political constraints. Using a qualitative and analytical approach supported by interviews, document reviews, and official reports from the Ministry of Communication and civil society organizations, the research identifies persistent challenges such as the lack of awareness among citizens, insufficient training of public officials, limited digital infrastructure, and weak enforcement mechanisms.

The findings highlight that although the legal framework aligns with international standards such as the African Union Model Law on Access to Information (2013) and Article 9 of the African Charter on Human and Peoples' Rights, its operationalization in Mali faces significant delays. Only a few public institutions have established functional information units or proactive disclosure mechanisms. Furthermore, political will and budgetary allocations remain insufficient to ensure the law's sustainability and effectiveness.

The study concludes that strengthening institutional capacity, integrating access to information into national development policies, and promoting civic education are essential for improving transparency and governance outcomes. It recommends greater collaboration between government institutions, the media, and civil society to enhance accountability and citizens' trust. This article contributes to the broader debate on the right to information in Africa, emphasizing the need for renewed commitment to open governance and the protection of fundamental freedoms in Mali's evolving democratic context.

Keywords: Access to Information, Administrative Transparency, Public Governance, Legislative Implementation

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.19375113>

1. Introduction

L'accès à l'information publique constitue aujourd'hui un pilier fondamental de la gouvernance démocratique et de la transparence administrative. Il garantit non seulement la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, mais aussi la redevabilité des institutions envers les citoyens (Banisar, 2006). Dans les sociétés contemporaines, le droit à l'information est reconnu comme un droit humain dérivé de la liberté d'expression, tel qu'énoncé par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) et par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Union Africaine, 1981). En Afrique, plusieurs pays ont adopté des lois spécifiques sur l'accès à l'information afin de renforcer la transparence et la lutte contre la corruption, à l'instar du Nigéria (2011), du Ghana (2019) ou du Burkina Faso (2015) (Mendel, 2019).

Au Mali, la question de l'accès à l'information publique prend une importance particulière dans un contexte marqué par une instabilité institutionnelle et sécuritaire, une crise de confiance entre gouvernants et gouvernés et

une demande croissante de transparence dans la gestion des affaires publiques (Afrobarometer, 2023). Le pays ne dispose pas encore d'une loi unique et explicite sur le droit d'accès à l'information ; les dispositions existantes sont fragmentées dans plusieurs textes juridiques tels que la *Loi n°98-012 relative aux relations entre l'administration et les usagers des services publics*, la *Loi n°2013-015 sur la protection des données à caractère personnel*, ou encore la *Loi n°2017-062 portant orientation sur la société de l'information au Mali* (Journal Officiel du Mali, 2017). Cette pluralité normative entraîne une insécurité juridique et une faible applicabilité du droit à l'information, faute d'un cadre institutionnel unifié et de mécanismes de contrôle efficaces (APDP, 2022). Malgré les engagements du Mali à travers des initiatives internationales telles que le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) et les résolutions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'effectivité du droit d'accès demeure limitée. Les citoyens rencontrent souvent des obstacles administratifs, linguistiques ou techniques dans leurs démarches d'obtention d'informations publiques (CISLAC, 2021). Selon un rapport d'Afrobarometer (2023), plus de 68 % des Maliens estiment que les institutions publiques ne communiquent pas de manière transparente sur leurs activités, ce qui souligne un écart significatif entre les principes légaux et la réalité de terrain.

Problématique

En dépit des textes existants et des engagements internationaux, l'accès effectif à l'information publique au Mali reste limité, tant sur le plan juridique que pratique. La fragmentation des dispositions légales, l'absence d'un organe indépendant de régulation et la faiblesse de la culture de transparence dans l'administration posent la question suivante :

Dans quelle mesure le cadre législatif et institutionnel malien garantit-il réellement l'accès des citoyens à l'information publique, et quels en sont les obstacles et leviers d'amélioration ?

Questions de recherche

- Quel est le contenu et la portée du dispositif juridique encadrant l'accès à l'information au Mali ?
- Quels sont les mécanismes institutionnels existants pour assurer la mise en œuvre effective de ce droit ?
- Quels obstacles entravent la pleine application du droit d'accès à l'information au Mali ?
- Quelles mesures d'amélioration peuvent être proposées pour renforcer la transparence et la redevabilité publique ?

1.1. Objectifs

1.1.2. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'évaluer la portée, la mise en œuvre et l'efficacité du dispositif législatif et institutionnel régissant l'accès à l'information publique au Mali, afin d'identifier les insuffisances et de proposer des pistes d'amélioration adaptées au contexte national.

1.1.3. Objectifs spécifiques

- **Cartographier** le cadre juridique et institutionnel relatif à l'accès à l'information au Mali ;
- **Analyser** le degré d'application des dispositions existantes dans les institutions publiques ;
- **Identifier** les contraintes administratives, juridiques et socio-culturelles qui limitent l'accès effectif à l'information ;

- **Proposer** des réformes juridiques et institutionnelles susceptibles de renforcer la transparence et la gouvernance démocratique.

1.2. Hypothèses

1.2.1. Hypothèse centrale

Au Mali, l'efficacité du droit d'accès à l'information est fonction de la combinaison de trois dimensions : disponibilité juridique, accessibilité opérationnelle et impact sur la gouvernance.

1.2.2. Hypothèses spécifiques

Hypothèse 1 : La mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information au Mali est un déterminant majeur de la participation citoyenne et de la qualité de la gouvernance.

Hypothèse 2 : La performance administrative, la formation des agents et l'adoption d'une culture de transparence conditionnent la réussite de la mise en œuvre de la loi au Mali.

Hypothèse 3 : L'accès effectif dépend de la disponibilité des ressources, de la culture administrative et de la sensibilisation des citoyens.

Hypothèse 4 : La mise en œuvre effective de la loi renforcera la gouvernance et la participation citoyenne.

Justification scientifique et sociale

L'évaluation du cadre légal de l'accès à l'information au Mali s'impose à un double titre. D'une part, elle répond à un besoin scientifique de compréhension du fonctionnement du droit administratif malien dans une perspective de transparence (Mendel, 2019). D'autre part, elle répond à un enjeu social et politique de responsabilisation des pouvoirs publics et de consolidation démocratique, dans un contexte où la méfiance envers les institutions menace la cohésion nationale (Afrobarometer, 2023). En ce sens, ce travail s'inscrit dans la dynamique de la bonne gouvernance prônée par la CEDEAO et l'Union Africaine, qui font de la transparence et de l'accès à l'information des leviers majeurs du développement institutionnel et de la paix durable (Union Africaine, 2020).

2. Cadre théorique et Conceptuel

2.1. Contenu du cadre théorique

L'accès à l'information constitue un droit fondamental et un levier stratégique pour la démocratie, la bonne gouvernance et la redevabilité publique. Dans le contexte malien, ce droit est formalisé par la loi n°98-012 du 19 janvier 1998 sur les relations entre l'administration et les usagers, mais sa portée est limitée et sa mise en œuvre reste partielle (Carter Center, 2005).

Le cadre théorique s'appuie sur trois courants majeurs : Gouvernance et transparence, Droit à l'information et liberté d'expression et Performance administrative et efficacité organisationnelle.

2.1.1. Gouvernance et transparence

La transparence est un principe fondamental pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et limiter les pratiques de corruption (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020). Selon Kaufmann et al. (2010), la transparence administrative est corrélée à la performance institutionnelle et à la réduction des comportements bureaucratiques opportunistes.

2.1.2. Droit à l'information et liberté d'expression

L'accès à l'information s'inscrit dans le cadre des droits humains et permet aux citoyens de participer activement à la vie démocratique (ONU, 1948). L'information devient ainsi un vecteur d'autonomisation et de citoyenneté active.

2.1.3. Performance administrative et efficacité organisationnelle

La mise en œuvre de la loi dépend non seulement de son existence mais également de la capacité des administrations à traiter, archiver et diffuser l'information, ainsi que de la culture organisationnelle qui valorise la transparence et la responsabilité (Diarra, 2020).

2.2. Opérationnalisation du cadre théorique dans le contexte malien

2.2.1. Transparence et redevabilité dans le contexte malien

La transparence administrative est essentielle pour renforcer la confiance des citoyens et assurer la redevabilité des institutions publiques.

La loi n°98-012, bien qu'étant le principal texte régissant les relations entre l'administration et les usagers, présente des lacunes notables :

- **Absence de mécanismes d'archivage et de diffusion proactive** des informations publiques.
- **Exceptions trop larges** qui limitent l'accès effectif (Carter Center, 2005).
- **Absence de sanctions effectives** en cas de refus d'accès injustifié.

2.2.2. Transparence et contrôle citoyen

Le contrôle citoyen est limité par le manque d'information disponible. Selon Senepius (2020), la loi malienne sur l'accès à l'information existe mais sa mise en œuvre reste insuffisante pour permettre aux citoyens et aux médias de jouer pleinement leur rôle de surveillance. La transparence reste ainsi conditionnée par la volonté politique et la mobilisation de la société civile.

2.2.3. Droit à l'information et citoyenneté active

L'accès à l'information publique est reconnu internationalement comme un droit fondamental : il est inscrit dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) et dans de nombreux instruments régionaux africains.

Un DAI effectif favorise :

- La participation des citoyens dans les prises de décisions locales et nationales.
- La surveillance et la régulation sociale des administrations publiques.
- L'émancipation des populations rurales et urbaines, souvent marginalisées dans le processus décisionnel.

Au Mali, l'accès effectif est limité par :

- La centralisation excessive de l'information dans les services publics.
- La faible littératie et la sensibilisation limitée des citoyens.
- Le manque de mécanismes de recours en cas de refus d'information (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

2.2.4. Performance administrative et mise en œuvre opérationnelle

L'efficacité de la loi sur l'accès à l'information dépend de la capacité des institutions à fournir un service fiable et accessible.

Les infrastructures et les ressources se rapportent aux :

- **Agents formés** : peu d'administrateurs connaissent la loi et les procédures associées.
- **Systèmes TIC et bases documentaires** : inexistantes ou insuffisantes pour assurer un accès rapide à l'information (Diarra, 2020).
- **Portails et outils numériques** : inexistantes dans la majorité des services publics.

La culture administrative malienne est encore caractérisée par :

- Une faible adhésion au principe de transparence.
- Une résistance au partage de l'information.
- Un manque de sensibilisation des citoyens sur leurs droits (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

2.2.5. Cadre procédural

- Délais non respectés.
- Absence d'autorité indépendante de suivi de la mise en œuvre.
- Exceptions légales trop larges (Carter Center, 2005).

2.4. Cadre conceptuel

2.4.1. Dimension A – Disponibilité juridique et normative

- Existence de la **loi n°98-012** et textes associés.
- Conformité aux standards internationaux (Plateforme africaine pour l'accès à l'information, 2021).
- Définition claire des assujettis et exceptions légales.

Hypothèse : Une législation complète est nécessaire mais insuffisante pour garantir l'accès effectif à l'information.

2.4.2. Dimension B – Accessibilité et effectivité

- **Exercice du droit** : demandes, délais, taux de réponse.
- **Infrastructure** : agents formés, TIC, archivage et portails numériques.
- **Obstacles pratiques** : zones rurales, coût, littératie, rétention d'information.

2.4.3. Dimension C – Impact sur gouvernance et participation

- **Transparence et redevabilité** : diminution de la corruption et meilleure gestion des ressources publiques.
- **Participation citoyenne** : implication dans la prise de décision et suivi des politiques.
- **Performance administrative** : amélioration de la planification et de la qualité des services.
- **Perspectives** : renforcement des TIC, publication proactive, formation des agents, création d'une autorité indépendante de suivi (Plateforme africaine pour l'accès à l'information, 2021).

2.4.4- Schéma conceptuel synthétique approfondi

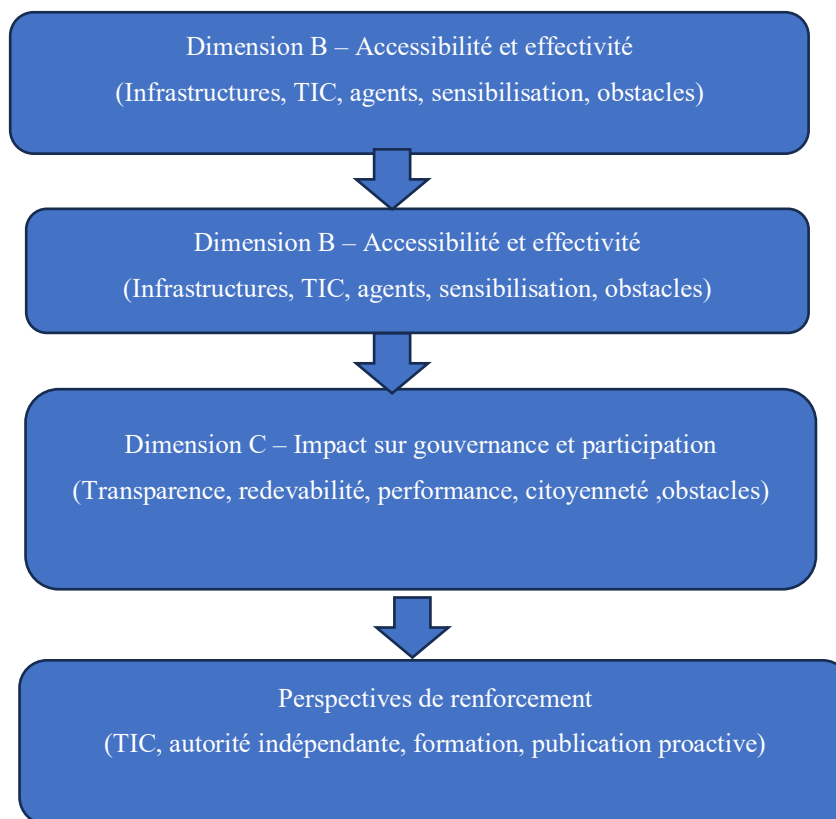


Figure : Processus d'évaluation de l'effectivité de la loi sur l'accès à l'information.

Source : Auteur, adapté de Florini (2007) et World Bank (2010).

Ce schéma illustre les liens causaux entre la législation, sa mise en œuvre et ses effets sur la gouvernance et la citoyenneté, dans le contexte spécifique du Mali.

3. Méthodologie de recherche

3.1. Type de recherche

Cette étude adopte une approche mixte, combinant quantitative et qualitative, afin de :

- **Quantifier** l'accès à l'information, les obstacles rencontrés et les pratiques des citoyens et administrations.
- **Comprendre qualitativement** les perceptions, comportements et contraintes des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi n°98-012 (Carter Center, 2005 ; Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

L'approche mixte permet ainsi une analyse complète et contextualisée, en tenant compte à la fois des données chiffrées et des réalités institutionnelles et sociales du Mali.

3.2- Population et échantillonnage

3.2.1- Population cible

- **Citoyens maliens** ayant fait ou souhaité faire usage de leur droit d'accès à l'information.
- **Agents publics** chargés de la gestion et diffusion de l'information dans les administrations centrales et déconcentrées.

- **Acteurs de la société civile et médias** impliqués dans la veille citoyenne et la diffusion de l'information publique (Africa Check, 2021).

3.2.2- Échantillonnage

- **Méthode d'échantillonnage** : stratifié et aléatoire pour les citoyens (zones urbaines vs rurales) ; intentionnel pour les agents publics et représentants de la société civile afin de cibler les personnes directement concernées.
- **Taille de l'échantillon estimée** : environ 200 à 250 citoyens, 50 agents publics et 20 représentants d'organisations de la société civile et médias.

Cette stratégie garantit un **échantillon représentatif et pertinent** pour l'analyse de la mise en œuvre de la loi au Mali (Diarra, 2020).

3.3- Techniques de collecte de données

3.3.1- Questionnaire structuré

- **Public cible** : citoyens.
- **Objectif** : mesurer la connaissance du droit à l'information, le nombre de demandes effectuées, le taux de réponse, les obstacles rencontrés, les délais et l'impact perçu (Seneplus, 2020).
- **Mode d'administration** : en présentiel dans les régions rurales et en ligne dans les zones urbaines.

3.3.2- Entretiens semi-directifs

- **Public cible** : agents publics et responsables administratifs, représentants de la société civile et médias.
- **Objectif** : explorer les pratiques internes, les difficultés rencontrées, la sensibilisation à la loi et les initiatives visant à améliorer l'accès à l'information.
- **Thématiques abordées** : infrastructure, formation, culture administrative, publication proactive, recours et sanctions (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020 ; Carter Center, 2005).

3.3.3 Analyse documentaire

- Étude des textes légaux : loi n°98-012 et ses décrets d'application.
- Rapports d'évaluation : Carter Center (2005), Heinrich-Böll-Stiftung (2020), Plateforme africaine pour l'accès à l'information (2021).
- Statistiques officielles : demandes d'information, taux de réponse et délais de traitement.

3.4- Techniques d'analyse des données

3.4.1 Analyse quantitative

- **Outils** : Excel, SPSS ou R.
- **Statistiques descriptives** : fréquence, pourcentage, moyenne, écarts-types.
- **Analyse comparative** : comparaison des taux de demandes traitées selon la région, le type d'administration et le profil des citoyens (Diarra, 2020).

3.4.2 Analyse qualitative

- **Méthode** : analyse de contenu thématique.
- **Objectif** : identifier les pratiques, obstacles, perceptions et recommandations des acteurs clés.

- **Logiciels possibles** : NVivo ou Atlas.ti pour coder et organiser les données qualitatives (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

3.4.3 Triangulation

- **Principe** : croisement des informations provenant des citoyens, agents publics et documents officiels pour assurer la fiabilité et la validité des résultats (Carter Center, 2005 ; Africa Check, 2021).

3.5. Délimitation de l'étude

3.5.1 Géographique

- L'étude sera menée à Bamako (urbain), dans les six communes pour représenter les disparités dans l'accès à l'information.

3.5.2 Thématique

- La recherche se concentre sur la mise en œuvre de la loi n°98-012, les obstacles rencontrés, la connaissance des citoyens et des agents, et les perspectives d'amélioration.

3.5.3 Temporelle

- Les données collectées porteront sur les 5 dernières années, afin d'évaluer l'évolution de l'accès à l'information et l'impact des initiatives de gouvernance.

3.6- Fiabilité et validité

- **Fiabilité** : test pilote du questionnaire auprès de 20 citoyens pour ajuster la clarté et la cohérence des questions (Senepus, 2020).
- **Validité** : recours à plusieurs sources (citoyens, administration, société civile, documents officiels) et validation par des experts en droit administratif et gouvernance (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020 ; Carter Center, 2005).

3.7- Considérations éthiques

- Consentement éclairé des participants.
- Anonymat et confidentialité des réponses.
- Utilisation exclusive des données à des fins académiques.
- Respect des normes éthiques nationales et internationales de la recherche (ONU, 1948).

4- Résultats de l'étude

4.1. Résultats quantitatifs

4.1.1 Connaissance du droit à l'information

Tableau N°1 : connaissance du droit d'accès à l'information

| Connaissance du DAI | Nombre de citoyens | Pourcentage (%) |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| Très bonne | 45 | 18 |
| Bonne | 80 | 32 |
| Faible | 70 | 28 |
| Inexistante | 55 | 22 |
| Total | 250 | 100 |

Source : Enquête personnelle, juillet 2025

Interprétation : 50 % des citoyens interrogés ont une connaissance limitée ou inexistante de la loi sur l'accès à l'information. Cela indique une faible sensibilisation, particulièrement dans les zones rurales (Senepplus, 2020).

4.1.2 Expérience de demandes d'accès à l'information

Tableau N°2 : fréquence d'accès à l'information

| Expérience de demande | Nombre de citoyens | Pourcentage (%) |
|----------------------------|--------------------|-----------------|
| A déjà fait une demande | 60 | 24 |
| N'a jamais fait de demande | 190 | 76 |
| Total | 250 | 100 |

Source : Enquête personnelle, juillet 2025

Observation : La majorité des citoyens (76 %) n'ont jamais exercé leur droit. La principale raison citée est le manque d'information sur la procédure et la crainte de représailles (Africa Check, 2021).

4.1.3 Taux de réponse des administrations

Tableau N°3 : Taux de réponse de l'administration

| Réponse reçue après demande | Nombre de demandes | Pourcentage (%) |
|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| Réponse satisfaisante | 28 | 47 |
| Réponse partielle | 12 | 20 |
| Pas de réponse | 20 | 33 |
| Total | 60 | 100 |

Source : Enquête personnelle, juillet 2025

Observation : Même parmi ceux qui ont fait une demande, seulement 47 % ont reçu une réponse satisfaisante. Cela illustre les failles dans la mise en œuvre de la loi n°98-012 (Carter Center, 2005).

4.2. Résultats qualitatifs

4.2.1 Verbatims des citoyens

- “Je ne savais même pas que j'avais le droit de demander des informations à l'administration.” – Citoyen, Mopti
- “J'ai envoyé une demande à la mairie, mais je n'ai jamais eu de réponse. Je me sens découragé.” – Citoyenne, Bamako
- “Le formulaire pour demander l'information est compliqué et coûteux pour nous.” – Citoyen, Sikasso

Interprétation : Les obstacles principaux sont le manque de sensibilisation, la complexité des procédures et l'absence de suivi (Heinrich-Böll-Stiftung, 2020).

4.2.2 Verbatims des agents publics

- “Nous ne sommes pas suffisamment formés pour traiter les demandes d'information selon la loi.” – Agent administratif, Bamako
- “Les instructions sont floues et nous manquons de ressources pour publier régulièrement les informations.” – Fonctionnaire, Mopti
- “Parfois, nous recevons des demandes mais nous ignorons qui contacter pour répondre.” – Agent, Sikasso

Observation : La formation insuffisante et le manque de ressources freinent l'effectivité de la loi (Diarra, 2020).

4.2.3 Verbatims des acteurs de la société civile

- “Les citoyens ignorent leurs droits et les administrations ne publient pas les informations de manière proactive.” – Représentant ONG, Bamako
- “Il faut créer une autorité indépendante pour suivre la mise en œuvre de la loi.” – Journaliste, Bamako

Interprétation : La société civile recommande des mécanismes de suivi et de publication proactive pour renforcer la gouvernance et la transparence.

4.3. Synthèse des résultats

4.3.1 Tableau récapitulatif des obstacles

Tableau N°4 : obstacles de la mise en œuvre de la loi d'accès à l'information

| Obstacles identifiés | Citoyens (%) | Agents publics (%) | Références |
|--|--------------|--------------------|--|
| Manque de connaissance | 50 | 0 | Senepus, 2020 |
| Délais non respectés | 24 | 33 | Carter Center, 2005 |
| Absence d'infrastructure TIC | 0 | 40 | Diarra, 2020 |
| Complexité des procédures | 30 | 20 | Africa Check, 2021 Africa Check, 2021 |
| Manque de suivi et autorité indépendante | 0 | 50 | Heinrich-Böll-Stiftung, 2020 |

Source : Élaboration des auteurs à partir de **Senepus (2020)** ; **Carter Center (2005)** ; **Diarra (2020)** ; **Africa Check (2021)** ; **Heinrich-Böll-Stiftung (2020)**.

Observation générale : Les obstacles à la mise en œuvre de la loi sont multidimensionnels, combinant ignorance du droit, limitations administratives et absence de mécanismes de suivi.

4.4. Conclusion des résultats

- La **connaissance de la loi** est insuffisante parmi les citoyens, surtout en zone rurale.
- Les **demandes d'information** sont peu fréquentes et rarement satisfaites.
- Les **agents publics** manquent de formation, de ressources et de directives claires.
- La **société civile** et les médias appellent à des mesures concrètes, notamment la création d'une autorité indépendante et la publication proactive des informations.
- La mise en œuvre effective de la loi nécessite une action coordonnée entre administration, citoyens et société civile pour renforcer la transparence et la redevabilité.

5. Discussion

5.1 Comparaison de nos résultats avec des études antérieures

5.1.1 Effets positifs recensés

Les résultats obtenus dans cette recherche confirment les conclusions de plusieurs travaux antérieurs qui soulignent le rôle déterminant des lois d'accès à l'information dans l'amélioration de la gouvernance publique. En effet,

l'accès aux informations détenues par les autorités publiques constitue un instrument essentiel de transparence et de redevabilité dans les systèmes démocratiques (Florini, 2007).

Dans la littérature scientifique, plusieurs études démontrent que l'adoption de lois relatives au droit d'accès à l'information (*Right to Information Laws*) peut produire des effets significatifs sur la qualité de la gouvernance publique. Selon **Gomez (2019)**, ces lois contribuent à réduire les marges de discrétion administrative, à renforcer la participation citoyenne et à améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Les enquêtes d'opinion menées à l'échelle du continent africain confirment également l'importance de cette demande sociale de transparence. Une enquête réalisée par **Afrobarometer (2023)** auprès de plus de 53 000 citoyens dans plusieurs pays africains montre que plus de 80 % des répondants estiment que les citoyens devraient pouvoir accéder aux informations relatives aux budgets publics et aux procédures de passation des marchés publics. Ces résultats traduisent une forte attente des populations en matière de transparence et de contrôle citoyen de l'action publique.

Par ailleurs, les organisations spécialisées dans la promotion du droit à l'information observent une progression notable de l'adoption de cadres juridiques en Afrique. Selon le rapport de **l'Africa Freedom of Information Centre (AFIC, 2024)**, le nombre de pays africains disposant d'une loi sur l'accès à l'information est passé d'environ cinq en 2009 à près de trente aujourd'hui. Dans certains cas, l'utilisation de ces lois a permis d'améliorer la prestation des services publics, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau potable, grâce à une meilleure disponibilité des informations publiques.

De manière plus générale, la littérature souligne l'existence d'une relation positive entre la transparence de l'information publique et la qualité de la gouvernance. Selon **Roberts (2006)**, les pays disposant d'une législation ancienne et bien appliquée en matière de liberté d'information présentent généralement des institutions publiques plus transparentes et des mécanismes de contrôle démocratique plus efficaces.

Ainsi, l'ensemble de ces travaux confirme que l'adoption d'une loi d'accès à l'information peut constituer un levier important pour renforcer la transparence administrative et la responsabilité des institutions publiques. Toutefois, la littérature souligne également que l'existence d'un cadre juridique ne garantit pas automatiquement son efficacité.

5.1.2 Défis et limites majeures

Malgré les bénéfices potentiels associés aux lois d'accès à l'information, plusieurs études montrent que leur mise en œuvre effective reste souvent limitée dans de nombreux pays.

Tout d'abord, l'utilisation de ces lois demeure parfois faible, même parmi les acteurs susceptibles d'y recourir régulièrement. Une étude menée sur l'application de la loi nigériane sur la liberté d'information indique que, bien que les journalistes connaissent l'existence de cette législation, son utilisation reste occasionnelle et sert souvent davantage à confirmer des informations qu'à mener des investigations approfondies (Ojebode et al., 2019).

Ensuite, l'absence de textes d'application ou de mécanismes institutionnels appropriés peut constituer un obstacle majeur à l'effectivité de la loi. Dans le cas du Burkina Faso, par exemple, plusieurs analyses montrent que la loi sur l'accès à l'information est restée longtemps peu opérationnelle en raison du retard dans l'adoption des décrets d'application et de l'insuffisance des dispositifs institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre (Media Foundation for West Africa, 2018).

Par ailleurs, la littérature identifie plusieurs obstacles institutionnels et administratifs susceptibles de limiter l'efficacité des lois d'accès à l'information. Parmi ces obstacles figurent notamment l'existence d'exemptions juridiques trop larges permettant aux administrations de refuser la divulgation d'informations d'intérêt public, la complexité des procédures administratives et la faiblesse des mécanismes de sanction en cas de non-respect de la loi (Mendel, 2008 ; Roberts, 2006).

De plus, les capacités institutionnelles des administrations publiques jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ces lois. Dans certains pays, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, l'absence de systèmes d'archivage performants ou le manque d'infrastructures numériques constituent des obstacles importants à l'accès effectif à l'information publique (World Bank, 2020).

Ces différents éléments montrent que l'écart entre les dispositions légales et leur application concrète demeure important dans plusieurs contextes. Dans cette perspective, la phase d'implémentation apparaît comme le principal défi des politiques d'accès à l'information.

5.1.3 Conditions d'efficacité

La littérature scientifique met en évidence plusieurs facteurs susceptibles de favoriser l'efficacité des lois d'accès à l'information.

Premièrement, la portée juridique de la loi constitue un facteur déterminant. Les recherches montrent que les lois les plus efficaces sont celles qui reconnaissent explicitement le droit d'accès à l'information comme un droit fondamental et qui établissent clairement les obligations de divulgation des administrations publiques (Mendel, 2008).

Deuxièmement, l'existence d'une institution indépendante chargée de superviser l'application de la loi apparaît comme un élément clé. Les autorités de contrôle telles que les commissions d'accès à l'information ou les médiateurs administratifs jouent un rôle essentiel dans le traitement des recours et dans la garantie du respect des dispositions légales (UNESCO, 2019).

Troisièmement, la divulgation proactive des informations par les administrations publiques constitue également un facteur important d'efficacité. Dans ce cadre, les gouvernements sont encouragés à publier régulièrement des informations relatives aux budgets publics, aux marchés publics ou aux programmes gouvernementaux, sans attendre de demandes formelles de la part des citoyens (OECD, 2017).

Par ailleurs, les capacités administratives et technologiques représentent un élément central dans la mise en œuvre des politiques d'accès à l'information. La disponibilité de ressources humaines qualifiées, de systèmes d'information efficaces et de plateformes numériques favorise considérablement l'accès des citoyens aux informations publiques (World Bank, 2020).

Enfin, la sensibilisation des citoyens à leurs droits constitue un facteur déterminant pour l'utilisation effective de ces lois. Lorsque les populations ne connaissent pas leurs droits ou ne disposent pas des compétences nécessaires pour formuler des demandes d'information, les mécanismes juridiques existants restent souvent sous-utilisés (Afrobarometer, 2023).

5.1.4 Focus sur le contexte africain et recommandations

Dans le contexte africain, plusieurs études soulignent que l'adoption des lois d'accès à l'information constitue une avancée importante, mais que leur mise en œuvre effective reste encore inégale.

Selon **Afrobarometer (2023)**, bien que la majorité des citoyens africains soutienne le principe de l'accès à l'information, beaucoup d'entre eux doutent de leur capacité réelle à obtenir des informations auprès des autorités publiques. Ce constat met en évidence l'existence d'un déficit de confiance entre les citoyens et les institutions publiques.

De même, le rapport de l'**Africa Freedom of Information Centre (2024)** souligne que les progrès enregistrés en matière d'adoption des lois ne s'accompagnent pas toujours d'une amélioration effective de l'accès à l'information. Les principales difficultés concernent notamment le manque de ressources institutionnelles, l'insuffisance des mécanismes de supervision et la faible sensibilisation des populations.

Dans cette perspective, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin de renforcer l'efficacité des politiques d'accès à l'information dans les pays africains :

- clarifier les exemptions prévues par la législation afin de limiter les refus injustifiés d'accès à l'information ;
- renforcer les institutions indépendantes chargées de superviser l'application de la loi ;
- développer les capacités administratives et technologiques des administrations publiques ;
- promouvoir la sensibilisation des citoyens à leurs droits ;
- encourager la publication proactive des informations publiques.

Dans un contexte marqué par les enjeux de gouvernance et d'autonomie stratégique, l'accès à l'information apparaît ainsi non seulement comme un instrument de transparence administrative, mais également comme un facteur important de légitimité démocratique et de renforcement de la confiance entre l'État et les citoyens.

5.2- Apport managérial

L'étude de la mise en œuvre de la loi malienne sur l'accès à l'information offre plusieurs enseignements pratiques pour les managers publics et les décideurs :

- **Renforcement de la transparence organisationnelle**
 - La LAI constitue un levier pour améliorer la transparence dans les administrations publiques.
 - Les managers peuvent institutionnaliser des procédures internes claires pour la communication proactive des informations, réduisant ainsi les risques de corruption et les inefficiences.
 - Par exemple, la mise en place de portails de données ouvertes ou de tableaux de bord publics permet de diffuser régulièrement des informations budgétaires, contractuelles et décisionnelles.
- **Amélioration de la performance administrative**
 - L'accès aux informations favorise la responsabilisation des agents et la culture de la reddition de comptes.
 - Les managers peuvent intégrer des indicateurs liés à la disponibilité et à la qualité de l'information dans les systèmes de suivi de performance (KPI), renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle.
- **Renforcement des relations avec les parties prenantes**
 - Les citoyens, partenaires de développement et investisseurs sont davantage enclins à collaborer avec des institutions transparentes.

- Les managers peuvent structurer des processus participatifs pour recueillir des informations et suggestions, facilitant la prise de décisions plus inclusives et adaptées aux besoins du public.
- **Optimisation des ressources internes et réduction des risques**
 - Une gestion proactive des demandes d'information permet de réduire les surcharges administratives et les conflits potentiels liés à l'opacité.
 - Les managers peuvent former et sensibiliser le personnel à la loi d'accès à l'information, à la protection des données sensibles et à la documentation des processus, ce qui réduit les risques juridiques et réputationnels.
- **Support à la gouvernance stratégique et à l'autonomie institutionnelle**
 - Dans le contexte malien, où la bonne gouvernance est un levier d'autonomie stratégique, la mise en œuvre efficace de la LAI peut renforcer la crédibilité et la légitimité des institutions publiques.
 - Les managers peuvent intégrer la transparence comme outil stratégique, par exemple dans la planification des projets, la gestion des ressources ou la coordination interinstitutionnelle, contribuant ainsi à une meilleure autonomisation institutionnelle.

6. CONCLUSION

L'évaluation de la mise en œuvre de la loi malienne sur l'accès à l'information met en lumière un contraste clair entre les intentions légales et la réalité administrative et sociale. Si la loi représente un outil stratégique de transparence, de gouvernance et de participation citoyenne, son impact effectif demeure limité par des défis structurels et organisationnels. Les obstacles identifiés incluent le manque de sensibilisation des citoyens, des procédures complexes, des ressources insuffisantes au sein des administrations, ainsi que l'absence de mécanismes de contrôle et de sanctions efficaces.

Malgré ces contraintes, l'analyse comparative avec d'autres pays africains et internationaux montre que la mise en œuvre progressive et adaptée de la loi peut produire des résultats tangibles, tels que l'amélioration de la transparence budgétaire, l'accès aux données publiques et le renforcement de la reddition de comptes. L'expérience malienne illustre ainsi que la loi seule n'est pas suffisante : elle doit être accompagnée d'une stratégie managériale et institutionnelle claire, de ressources humaines et techniques, et d'une culture de gouvernance ouverte.

D'un point de vue managérial, cette étude souligne l'importance de formaliser des procédures internes standardisées, de développer des portails de données ouvertes et d'intensifier la sensibilisation des citoyens et agents publics. Ces mesures permettront de rapprocher la pratique de la théorie et de faire de l'accès à l'information un véritable levier de performance, de confiance et d'autonomie institutionnelle.

En perspective, la loi malienne sur l'accès à l'information représente un outil stratégique pour renforcer l'autonomie et la légitimité des institutions publiques, à condition que sa mise en œuvre soit soutenue par une volonté politique durable, des ressources adaptées et une culture administrative proactive. Cette recherche ouvre ainsi la voie à des travaux futurs visant à évaluer l'impact concret de la loi sur des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la sécurité et la gestion des marchés publics, contribuant à une meilleure gouvernance et à un développement inclusif et durable au Mali.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Africa Check. (2021). *Access to information in Africa: Transparency and accountability challenges*. Johannesburg: Africa Check.
- [2] Africa Freedom of Information Centre. (2024). *The state of access to information in Africa*. Kampala: AFIC.
- [3] Afrobarometer. (2023). *Public attitudes toward transparency and accountability in Africa*. Accra: Afrobarometer.
- [4] Carter Center. (2005). *Access to information in Africa: The law and practice*. Atlanta, GA: The Carter Center.
- [5] Diarra, M. (2020). *Gouvernance publique et transparence administrative au Mali*. Bamako: Université des Sciences Sociales et de Gestion.
- [6] Florini, A. (2007). *The right to know: Transparency for an open world*. New York, NY: Columbia University Press.
- [7] Gomez, M. (2019). *The right to information and transformative development outcomes*. Leiden: Brill.
- [8] Heinrich-Böll-Stiftung. (2020). *Transparency and access to information in Africa: Progress and challenges*. Berlin: Heinrich Böll Foundation.
- [9] Media Foundation for West Africa. (2018). *Burkina Faso's law on access to information: Implementation challenges*. Accra: MFWA.
- [10] Mendel, T. (2008). *Freedom of information: A comparative legal survey* (2nd ed.). Paris: UNESCO.
- [11] Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2017). *Open government: The global context and the way forward*. Paris: OECD Publishing.
- [1] Plateforme africaine pour l'accès à l'information. (2021). *Rapport sur l'état de l'accès à l'information en Afrique*. Dakar: PAAI.
- [12] Roberts, A. (2006). *Blacked out: Government secrecy in the information age*. Cambridge: Cambridge University Press.
- [13] Senepus. (2020). *L'accès à l'information publique en Afrique de l'Ouest: enjeux et perspectives*. Dakar: Senepus Publications.

[14] United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). (2019). *Access to information: A new promise for sustainable development*. Paris: UNESCO.

[15] World Bank. (2020). *Open government and transparency: Global report on governance reforms*. Washington, DC: World Bank.

[16] World Bank. (2010). *Access to information: Practice and challenges*. Washington, DC: World Bank.